

PROCEDURE DE GESTION DES RECLAMATIONS

EFCT CONDUITE 5 Rue de Bellevue 02100 SAINT-QUENTIN

1/ OBJECTIF DE LA PROCEDURE

2/ DOMAINE D'APPLICATION

3/ RESPONSABILITE

4/ MISE EN ŒUVRE

5/ DOCUMENT RELATIF A LA PROCEDURE





1/ OBJECTIF DE LA PROCEDURE

Cette procédure a pour but de définir les activités et responsabilités, lors de l'enregistrement, de la prise en compte et de la gestion du formulaire de réclamation relative à l'activité de l'organisme EFCT CONDUITE

2/ DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est valable pour toutes les réclamations relatives aux types de formations que nous dispensons à l'EFCT CONDUITE 5 Rue de Bellevue 02100 SAINT-QUENTIN.

3/ RESPONSABILITE

▶ Utilisateur de la procédure :

 Toute personne concernée par les formations dispensées par l'organisme EFCT
CONDUITE(les élèves (les responsables légaux si mineurs), les secrétaire administratives, le responsable de l'établissement).

▶ Responsable de la gestion du document de la procédure

- Le responsable de l'établissement
- Les secrétaires administratives

4/ MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Création du document

Les secrétaires administratives crée le document, elle en fait part au responsable de l'établissement qui approuve le document.

Les secrétaires administratives nomme le document selon le procédé suivant :

- son N°
- nom du document + sa référence
- créé le et modifié le (si modification du document)
- nombre(s) de page(s) au besoin

Elles l'enregistrent informatiquement et en garde un exemplaire papier dans le classeur de l'organisme de formation prévu à cet effet.

Celui-ci sera enregistré sur le liste des documents de l'organisme de formation (Document N°13)

• Enregistrement, prise en compte du formulaire de réclamation

Les secrétaires administratives prennent connaissance de la réclamation.

Si celle-ci peut être traitée par les secrétaires administratives, alors elles remplissent le cadre prévu à cet effet sur le formulaire de réclamation et envoient une réponse soit par mail soit par téléphone ou autre à préciser.



PROCEDURE DE GESTION DES RECLAMATIONS

Si la réclamation, ne peut être traitée par les secrétaires administratives alors le formulaire de réclamation est transmit au responsable de l'établissement, qui lui apportera une réponse à cette réclamation en remplissant le cadre prévu à cet effet et chargera les secrétaires administratives de transmettre le réponse à la personne portant une réclamation.

• Gestion du formulaire de réclamation

Une fois le formulaire de réclamation traité, il sera archivé dans un dossier suspendu prévu à cet effet.

5/ DOCUMENT RELATIF A LA PROCEDURE

Les secrétaires administratives utilisent le document relatif à la procédure suivant :

Document N° 13